



**Cdap\*** est un extranet dédié aux partenaires de la Caf. Lancé en janvier 2017, cet extranet remplace progressivement Cafpro

### **Cdap vous permet :**

- d'accéder aux données des allocataires en fonction de votre profil métier.
- de contacter la Caf par mail via la fonctionnalité «Dialogue».

### **DE CAFPRO À CDAP, QUELLES DIFFÉRENCES ?**

- une gestion des habilitations simplifiée : vous pouvez créer vous même les comptes de vos collaborateurs (délégation des droits d'accès).
  - un accès sécurisé pour protéger les données personnelles de nos allocataires.
  - une interface repensée, co-construite avec des partenaires, pour renforcer l'ergonomie de l'affichage des données.
- \* *Consultation du dossier allocataire par le partenaire*



### **Cdap, un service de Mon Compte Partenaire**

Mon Compte Partenaire est un espace sécurisé unique permettant aux partenaires de la Caf de bénéficier des services en ligne avec un seul identifiant et un seul mot de passe.

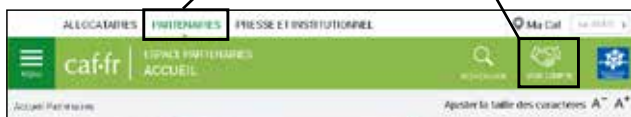
## COMMENT ACCÉDER À CDAP ?

Vous êtes :

- assistant de service social (T1),
- conseiller en économie sociale et familiale (T1),
- prestataire de service social (T2),
- instructeur de rsa (T4),
- chargé du suivi des dossiers rsa (T5),
- agent habilité de Cnam (T6),
- agent habilité d'un régime particulier d'assurance maladie (T8),
- en charge de la protection des majeurs et de l'enfance (T9),
- bailleurs sociaux (T10),
- commission de surendettement (T11),
- bureau d'aide juridictionnelle (T12),
- commission FSL (T13),
- agent de la caisse des dépôts en charge de la pension de réversion ou pension d'orphelin (T14),
- société de transport IdF (T15),
- agents habilités de l'instruction devant la DALO (T16),
- agent du Conseil départemental en charge du contentieux rsa (T18),
- agent du Conseil départemental en charge du contrôle rsa (T19).

> **Vous pouvez dès à présent solliciter votre accès à Cdap auprès de votre Caf.**

Une convention d'accès et un contrat de service vous seront adressés par la Caf. A l'issue de leur signature par les 2 parties, un identifiant et un mot de passe d'accès vous seront transmis.



Progressivement les accès au service Cafpro ne seront plus actifs. Ne tardez pas à solliciter votre accès à Cdap.